



Demande de calcule suite a mes horaires

Par **khodjamalika**, le **29/12/2014** à **23:20**

Bonjour je suis salarié depuis le 15 OCTOBRE 2014,
dans une agence Utile emploi a 15 minute de chez moi, au tant que AIDE A LA PERSONNE
chez des particuliers.

je travail du mardi au vendredi.

suite a mes calcules doit-je arrondir mes horaires ???

POUR UNE PERSONNE J'EFFECTUE LES MARDI MATIN 9H30 ET VENDREDI APRES
MIDI 14H à 17H

les mardi après midi sa va de 1h à 1h30

et jeudi 1h à 1h30

et venderdi matin 9h30 à 11h =1h30

commment doit-je calculer mes horaires afin de actualiser pour pole emploi du chaque mois
afin de éviter de perdre mes droits.

j'espère avoir une réponse suite a mes questions très importante et j'espère ne pas a vous
devoir car vous mentionner la gratuité.

Par **P.M.**, le **30/12/2014** à **09:16**

Bonjour,

Vous devez déclarer à Pôle Emploi strictement les nombre d'heures qui vous sont ou vous
seront payées...